EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 01/12/2022 Recu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 023-212316509-20221128-20221109-DE

Délibération 2022 / 11-09

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés: Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

ADHESION A L'ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES LIMOUSIN-PERIGORD ET A LA FEDERATION NATIONALE

M. le Maire présente la Fédération Nationale des communes forestières :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau interdépartemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de le filière bois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 2 abstentions :

- **décide** d'adhérer à l'association interdépartementale des collectivités forestières Limousin-Périgord et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts,
- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion,
- charge M. le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion,
- mandate celui-ci pour représenter la commune de Royère de Vassivière auprès de ses instances (association départementale et fédération nationale).

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

(学)(学)(学)

Le Maire

Raymond RABETEAU